#### **CONSEIL PROVINCIAL**

#### Réunion publique du 24 février 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK.

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 25.

Il est constaté par la liste des présences que 77 membres assistent à la séance.

#### <u>Présents</u>:

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Joseph BARTH (SP), Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DEMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Katty FIROUET (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH-CSP), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH-CSP), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, et M. Michel FORET, Gouverneur, assistent à la séance.

#### Excusés:

Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Murielle MAUER (ECOLO), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO).

#### I ORDRE DU JOUR

#### Séance publique

Eloge funèbre de M. Gilbert MOTTARD, Gouverneur honoraire.

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011.

2. Différend opposant la Province de Liège à l'Intercommunale de Spa-Francorchamps - Autorisation d'introduire une action en justice.

(document 10-11/116) - Bureau du Conseil

3. Désignation d'un nouveau comptable des matières au Service provincial de Promotion de la Santé.

(document 10-11/119) –  $7^{\text{ème}}$  Commission (Finances et Services provinciaux)

4. Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un tracteur routier pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments.

(document 10-11/120) - 7<sup>ème</sup> Commission (Finances et Services provinciaux)

5. Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de trois semi-remorques pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments.

(document 10-11/121) - 7<sup>ème</sup> Commission (Finances et Services provinciaux)

6. Budget 2011 – 1ère série de modifications budgétaires.

(document 10-11/122) – 7<sup>ème</sup> Commission (Finances et Services provinciaux)

7. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2011 – 2<sup>ème</sup> série.

(document 10-11/123) - 7<sup>ème</sup> Commission (Finances et Services provinciaux)

8. Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 EUR hors TVA pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2010.

(document 10-11/117) – 8<sup>ème</sup> Commission (Travaux)

9. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des corniches du château au Domaine provincial de Wégimont.

(document 10-11/118) - 8<sup>ème</sup> Commission (Travaux)

10. Amendement budgétaire 2011/004 : Création de l'article budgétaire n° 139/613602 libellé « Création d'un point d'accès Wi-Fi par infrastructure provinciale » - Montant : 1 €.

(document AB 10-11/2011/004) - Bureau du Conseil

11. Amendement budgétaire 2011/007 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 530/640306 libellé « Attribution d'un prix récompensant l'entreprise (siégeant sur son territoire) ayant développé une technique originale et innovante en matière d'économie d'énergie » - Montant : 1000 €.

(document AB 10-11/2011/007) – 1<sup>ère</sup> Commission (Affaires économiques et Intercommunales)

12. Amendement budgétaire 2011/009 : Proposition d'augmentation du crédit budgétaire repris à l'article n° 849/640634, porté de 52.080 euros au montant de 500.000 euros libellé « Subvention aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse » dans le chapitre « D.O. transferts » des interventions sociales et familiales.

(document AB 10-11/2011/009) - 5<sup>ème</sup> Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

- 13. Amendement budgétaire 2011/003 : Création et mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège Montant : 1 €.
  - (document AB 10-11/2011/003)  $6^{\text{ème}}$  Commission (Enseignement et Formation)
- 14. Amendement budgétaire 2011/008 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire sous le n° 700/640460 libellé « Attribution d'un prix récompensant le travail de fin d'études amenant la meilleure contribution à la lutte globale contre le réchauffement climatique » Montant : 100 €.
  - (document AB 10-11/2011/008)  $6^{\text{ème}}$  Commission (Enseignement et Formation)
- 15. Amendement budgétaire 2011/014 : Création d'un article budgétaire repris à l'article n° 420/613506 libellé « Programme de soutien à la sécurité routière » Montant : 1 €.
  - (document AB 10-11/2011/014)  $6^{\text{ème}}$  Commission (Enseignement et Formation)
- 16. Amendement budgétaire 2011/015 : Proposition de l'inscription d'un nouvel article budgétaire sous le n° 700/613... libellé « Révision des cahiers des charges concernant les repas scolaires » Montant : 1 €.
  - (document AB 10-11/2011/015)  $6^{\text{ème}}$  Commission (Enseignement et Formation)
- 17. Amendement budgétaire 2011/006 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire n° 879/640758 libellé « Mise en place d'un Groupement provincial de planification des énergies renouvelables » Montant : 1 €.
  - (document AB 10-11/2011/006) 9ème Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
- 18. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011.

#### II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1. Nouveau règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(document 10-11/124) - 6 Commission (Enseignement et Formation)

2. Perspective d'acquisition du bâtiment sis Quai Godefroid Kurth, 100 à 4020 Liège et appartenant à la S.A. Electrabel.

(document 10-11/126) - 8<sup>ème</sup> Commission (Travaux)

#### Séance à huis clos

3. Désignation d'un(e) Directeur(trice)-stagiaire dans un emploi définitivement vacant à l'Athénée provincial de Flémalle Guy LANG.

(document 10-11/125) – 6<sup>ème</sup> Commission (Enseignement et Formation)

#### III <u>HOMMAGE</u>

L'Assemblée observe une minute de silence en hommage à M. Gilbert MOTTARD, Gouverneur honoraire, décédé le lundi 21 février à l'âge de 84 ans.

# IV <u>LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER</u> 2011

Mme la Présidente invite l'Assemblée à prendre acte du fait que le procès-verbal du 16 décembre 2010 qui avait été approuvé le 27 janvier 2011 sous réserve des modifications demandées par M. Jean-Paul BASTIN, Conseiller provincial, doit être considéré comme approuvé sans réserve.

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011.

#### V COMMUNICATION DE MME LA PRESIDENTE

La Présidente informe l'Assemblée qu'un ordre du jour actualisé se trouve sur les bancs. Elle rappelle également qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance à huis clos pour la désignation d'un(e) Directeur(trice) – stagiaire dans un emploi définitivement vacant à l'Athénée provincial Guy LANG, à Flémalle.

# VI DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE PROVINCIALE

DIFFÉREND OPPOSANT LA PROVINCE DE LIEGE À L'INTERCOMMUNALE DE SPA-FRANCORCHAMPS – AUTORISATION D'INTRODUIRE UNE ACTION EN JUSTICE (DOCUMENT 10-11/116)

M. Roger SOBRY, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

#### RÉSOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L2224-4 ;

Vu le différend opposant la Province de Liège à l'ISF et relatif à la destruction de la « Villa Chicane », bien appartenant à la Province de Liège et estimé en date du 29 septembre 2006 à 660.000 € ;

Vu les difficultés rencontrées et atermoiements qui freinent la résolution de cette problématique à l'amiable ;

Vu l'absence de reconnaissance, au sein du plan stratégique 2011 de l'Intercommunale de Spa-Francorchamps, d'une créance due à la Province de Liège ;

Attendu qu'il s'avère indispensable d'introduire une action en justice en vue de sauvegarder les droits de la Province de Liège ;

#### **DÉCIDE:**

#### ARTICLE 1er

Le Collège provincial est autorisé à introduire une action en justice contre l'Intercommunale de Spa-Francorchamps, dans le cadre du différend opposant la Province de Liège à ladite Intercommunale à la suite de la destruction par cette dernière, de manière unilatérale, d'un bien propriété de la Province de Liège appelé « Villa de la Chicane » dans le cadre des travaux d'aménagement du Circuit de Spa-Francorchamps.

En séance à Liège, le 24 février 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY. La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

# DESIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES AU SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ (DOCUMENT 10-11/119)

Mme Denise BARCHY, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

#### PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables ;

Vu la décision de la Députation permanente en date du 22 décembre 1988 approuvant, d'une part, la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et, d'autre part, les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières ;

Vu la proposition de la Direction du Service provincial de Promotion de la Santé tendant à désigner, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, Madame Caroline THEATE, en qualité de comptable des matières ;

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation et notamment son article L2212-72 :

Sur le rapport du Collège provincial,

#### ARRETE:

<u>Article 1</u>.- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, Madame Caroline THEATE est désignée en qualité de comptable des matières au Service provincial de Promotion de la Santé;

<u>Article 2</u>.- La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée pour lui servir de titre, à la Direction du Service pour disposition et à la Cour des Comptes pour information.

En séance à Liège, le 24 février 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK.

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ROUTIER POUR LES BESOINS DE LA RÉGIE PROVINCIALE DES BÂTIMENTS (DOCUMENT 10-11/120)

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE TROIS SEMI-REMORQUES POUR LES BESOINS DE LA REGIE PROVINCIALE DES BÂTIMENTS (DOCUMENT 10-11/121)

Ces deux points ont été regroupés à la demande des membres de la 7<sup>ème</sup> Commission. M. Denis BARTH, Conseiller provincial, fait rapport sur ces deux points au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte les deux résolutions suivantes :

Document 10-11/120

#### Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un tracteur routier, estimée à 85.123,96 EUR hors T.V.A., soit 103.000 EUR T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 103.000 EUR TVAC nécessaire au financement de cette acquisition sera inscrit au budget extraordinaire 2011 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport de l'Inspection des véhicules provinciaux et de l'Administration Centrale Provinciale, Service des marchés publics, approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

#### <u>Décide</u>

#### Article 1er

Un appel d'offres général sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un camion tracteur routier, estimée à 85.123,96 EUR hors T.V.A., soit 103.000 EUR T.V.A. comprise, pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments ;

#### Article 2

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 février 2011

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

Document 10-11/121

#### Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de trois semiremorques, estimée à 145.454,55 EUR hors T.V.A., soit 176.000 EUR T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 176.000 EUR TVAC nécessaire au financement de cette acquisition sera inscrit au budget extraordinaire 2011 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport de l'Inspection des véhicules provinciaux et de l'Administration Centrale Provinciale, Service des marchés publics, approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

#### <u>Décide</u>

#### Article 1er

Un appel d'offres général sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de trois semi-remorques, estimée à 145.454,55 EUR hors T.V.A., soit 176.000 EUR T.V.A. comprise, pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments ;

#### Article 2

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 février 2011

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

# BUDGET PROVINCIAL 2011 – 1<sup>ère</sup> SÉRIE DE MODIFICATIONS (DOCUMENT 10-11/122)

M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, intervient de son banc pour demander que le point complémentaire n°2 (document 10-11/126) soit examiné concomitamment sinon <u>avant</u> le point 6 de l'ordre du jour (document 10-11/122) dans la mesure où ces deux dossiers sont intimement liés.

Les Chefs de groupe marquent leur accord quant à cette demande.

## PERPSECTIVE D'ACQUISITION DU BÂTIMENT SIS QUAI GODEFROID KURTH, 100 À 4020 LIEGE ET APPARTENANT À LA S.A. ELECTRABEL (DOCUMENT 10-11/126)

L'Assemblée procède donc à l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

Mme Marlène BONGARTZ-KAUT, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme Valérie BURLET, Conseillère provinciale, et M. Georges PIRE, Député provincial, interviennent à la tribune.

Mme la Présidente intervient pour rappeler l'Assemblée à l'ordre.

- M. Dominique DRION, Conseiller provincial, intervient de son banc.
- M. Georges PIRE, Député provincial, intervient à la tribune.
- M. André GILLES, Député provincial-Président, intervient à son tour de son banc puis à la tribune.
- M. Dominique DRION, Conseiller provincial, intervient à la tribune.
- M. Christophe LACROIX, Député provincial, intervient à la tribune.

La Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

#### PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Attendu que la Province de Liège a initié un vaste projet de redéploiement immobilier relatif à une rationalisation de ses propriétés au centre-ville de Liège ;

Vu les besoins en locaux de l'Institut paramédical du Barbou suite à l'augmentation significative des inscriptions pour l'année académique 2010-2011 ;

Attendu que cette augmentation du nombre d'inscriptions au cours des dernières années laisse en outre apparaître une croissance continue pour les prochaines années :

Attendu que ledit Institut est actuellement à la recherche de locaux pouvant accueillir ses étudiants dans des conditions satisfaisantes ;

Attendu qu'un contrat de bail a été conclu avec la s.a. Electrabel de manière à permettre l'accueil d'un certain nombre de classes dans les bâtiments sis Quai Godefroid Kurth, 100, à 4020 Liège, propriété de la Société précitée ;

Attendu que cette location, d'une part, s'avère d'ores et déjà insuffisante en termes de locaux et, d'autre part, est limitée à la seule année académique 2010-2011;

Attendu que la s.a. Electrabel a mis en vente l'ensemble immobilier dont question, composé d'un bâtiment « bureaux » et d'un bâtiment « atelier » ainsi que d'une zone de parcage, cadastré Section A, n° 840 L 28 et d'une contenance de 12.597 m²;

Attendu qu'en termes d'affectation du bâtiment « bureaux », cette acquisition permettrait à la Province de Liège de :

- répondre aux actuels besoins de locaux de l'Institut paramédical du Barbou ;
- réduire l'utilisation excessive du bâtiment principal dudit Institut ;
- d'assurer un meilleur développement de cet Etablissement dans les prochaines années ;

Attendu que l'accueil des installations de l'IPEPS de Liège, actuellement situé rue des Augustins, dont le déménagement était déjà prévu dans le redéploiement immobilier du centre-ville, pourrait en outre être envisagé;

Attendu que le bâtiment « atelier » quant à lui pourrait, à terme, répondre à des besoins du secteur « Enseignement », voire à la problématique de parcage inhérente à la restructuration du centre-ville et / ou faire l'objet d'une autre affectation à déterminer ;

Vu l'offre de prix d'un montant de 5.000.000 EUR soumise par la Province de Liège à la s.a. Electrabel, pour l'ensemble immobilier dont question ;

Attendu que le certificat d'urbanisme n°1, délivré par le Collège communal de Liège en date du 4 février 2011, précise que le bien se situe en zone d'habitat au plan de secteur de Liège et ne contient aucune observation, réserve ou condition ;

Vu le courrier du 14 février 2011 par lequel la s.a. Electrabel a informé la Province de Liège de ce qu'elle acceptait l'offre de prix susmentionnée ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1;

Sur le rapport du Collège provincial;

#### **DECIDE:**

#### Article 1er

D'acquérir l'ensemble immobilier sis Quai Godefroid Kurth, 100, à 4020 Liège, composé d'un bâtiment « bureaux » et d'un bâtiment « atelier » ainsi que d'une zone de parcage, cadastré Section A, n° 840 L 28, d'une contenance de 12.597 m², pour le prix de 5.000.000 EUR.

#### **Article 2**

De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente résolution.

#### **Article 3**

De dispenser le Conservateur d'hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte.

#### **Article 4**

De reconnaître à cette opération le caractère d'utilité publique.

En séance à Liège, le 24 février 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK

# BUDGET PROVINCIAL 2011 – 1<sup>ÈRE</sup> SÉRIE DE MODIFICATIONS (DOCUMENT 10-11/122)

L'Assemblée revient à l'examen du point 6 de l'ordre du jour. La Présidente avait ouvert la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, intervient de la tribune.

La Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

#### PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2011 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et, notamment, les articles :

- L2231-2 relatif au transfert des dépenses,
- L3111-1 à L3131-1 organisant la tutelle sur les provinces ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Sur proposition du Collège provincial ;

#### ARRETE:

<u>Article 1er</u>.- Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011.

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Prélèvements et provisions			
	D-22			
	Prélèvements  De Clarific de la Clarifica de la Clarific de la Cla			
060/780101	Prélèvements Fonds de réserve pour charges et risques - reprise	0,00	860.000,00	860.000,00
		·		
060/780102	Préfinancement dépenses extraordinaires - Reprise	8.040.000,00	5.250.000,00	13.290.000,00
	Total Prélèvements et provisions	8.040.000,00	6.110.000,00	14.150.000,00
	R.O prestations			
	Administration générale			
	Administration centrale provinciale			
104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	10,00-	0,00
104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	10,00-	0,00
104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	541.333,00	541.333,00-	0,00
	Direction générale transversale			
104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	0,00	10,00	10,00
104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	0,00	10,00	10,00
104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	0,00	541.333,00	541.333,00
104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	0,00	10,00	10,00
	Total R.O prestations	541.353,00	10,00	541.363,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	R.O transferts			
	Industrie et énergie			
	Gaz			
551/742610	Redevance pour occupation du domaine public	0,00	86.903,00	86.903,00
	Enseignement : Affaires générales			
	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/740141	Subsides pour manuels scolaires	0,00	7.000,00	7.000,00
	Total R.O transferts	0,00	93.903,00	93.903,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
010/650010/10	Intérêts d'emprunts	0,00	274.777,00	274.777,00
104/650049/10	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	0,00	585.846,89	585.846,89
	Total Exercices Antérieurs	0,00	860.623,89	860.623,89

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Prélèvements et provisions			
	<u>Prélèvements</u>			
	Prélèvements			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	8.040.000,00	5.250.000,00	13.290.000,00
	Total Prélèvements et provisions	8.040.000,00	5.250.000,00	13.290.000,00
	D.O fonctionnement			
	Administration générale			
	Administration centrale provinciale			
104/613300	Fonctionnement des bâtiments	0,00	200.000,00	200.000,00
	Direction générale transversale			
104/613300	Fonctionnement des bâtiments	305.700,00	200.000,00-	105.700,00
	Communications routières			
	Service Technique provincial			
420/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	0,00	525,00	525,00
		ŕ	,	,

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Enseignement : Affaires générales			
	Enseignement - Affaires générales			
700/613507	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	46.000,00	754,00	46.754,00
	Total D.O fonctionnement	351.700,00	1.279,00	352.979,00
	D.O transferts			
	Voies navigables - Hydraulique			
	Cours d'eau non navigables			
484/640203	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Geer"	2.625,00	2.625,00-	0,00
484/640204	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	2.625,00	82,00	2.707,00
484/640205	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Mehaigne"	2.625,00	2.625,00-	0,00
484/640207	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Hoyoux"	2.625,00	2.625,00-	0,00
484/640208	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	0,00	5.230,00	5.230,00
	Tourisme			
	Tourisme			
560/640364	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour le financement de projets internationaux à retombées touristiques	1.303.932,00	100.000,00	1.403.932,00
	Cansaques			
	Total D.O transferts	1.314.432,00	97.437,00	1.411.869,00
			<u> </u>	

## I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	43.342.727,00	338.938.876,00	8.577.804,50	390.859.407,50	3.327.225,34	8.396.250,00	402.582.882,84
1ere série de modifications budgétaires	10,00	93.903,00	0,00	93.913,00	0,00	6.110.000,00	6.203.913,00
		,	, , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
TOTAUX	43.342.737,00	339.032.779,00	8.577.804,50	390.953.320,50	3.327.225,34	14.506.250,00	408.786.795,84

## II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	297.281.988,00	46.942.112,00	21.152.241,69	25.816.153,00	391.192.494,69	1.245.000,00	8.040.000,00	400.477.494,69
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	1.279,00	97.437.00	0.00	98.716,00	860.623,89	5.250.000,00	6.209.339,89
TOTAUX	297.281.988,00	46.943.391,00	21.249.678,69	25.816.153,00	391.291.210,69	2.105.623,89	13.290.000,00	406.686.834,58

**BONI du Budget ORDINAIRE :** 2.099.961,26

#### RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

#### Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice  II. Recettes des exercices antérieurs	399.255.657,50 3.327.225,34	6.203.913,00	405.459.570,50
Recettes totales	402.582.882,84	6.203.913,00	408.786.795,84

## Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	399.232.494,69	5.348.716,00	404.581.210,69
II. Dépenses des exercices antérieurs	1.245.000,00	860.623,89	2.105.623,89
Dépenses totales	400.477.494,69	6.209.339,89	406.686.834,58

Article 2.- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

**RECETTES:** 408.786.795,84

**DEPENSES:** 406.686.834,58

BONI: 2.099.961,26

Article 3 - Les modifications reprises aux tableaux: suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011

## **Budget extraordinaire**

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Prélèvement sur BO - recettes			
	<u>Prélèvements</u>			
	Prélèvements			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	8.040.000,00	5.250.000,00	13.290.000,00
	Total Prélèvement sur BO - recettes	8.040.000,00	5.250.000,00	13.290.000,00
	R.E transferts			
	Administration générale			
	Enseignement secondaire			
104/151530	Subside Interreg	0,00	816.500,00	816.500,00
	Service des affaires culturelles - Bibliothèques			
104/761003	Participation communale aux travaux	0,00	10,00	10,00
	Total R.E transferts	0,00	816.510,00	816.510,00

## **Budget extraordinaire**

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	D.E transferts			
	Arts			
	Édifices classés			
773/262410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	150.000,00	90.000,00-	60.000,00
	Cultes et laïcité			
	Cultes			
790/262420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	75.000,00	140.000,00	215.000,00
790/262451	Participation aux travaux d'extension du Trésor Saint-Lambert	0,00	120.000,00	120.000,00
790/262452	Participation aux frais de restauration des édifices du culte orthodoxe	275.000,00	170.000,00-	105.000,00
	Total D.E transferts	500.000,00	0,00	500.000,00
	D.E investissements			
	Administration générale			
	Administration générale			
104/241000	Matériel roulant - acquisition	4.200.000,00	816.500,00	5.016.500,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Enseignement : Affaires générales			
700/221000	Enseignement - Affaires générales  Constructions - acquisition	0,00	5.250.000,00	5.250.000,00
700/221000	Constitutions - acquisition	0,00	3.230.000,00	3.230.000,00
	Total D.E investissements	4.200.000,00	6.066.500,00	10.266.500,00

## I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	6.100.289,00	64.557,00	17.721.014,00	23.885.860,00	31.169.856,79	8.665.000,00	63.720.716,79
1ere série de modifications budgétaires	816.510,00	0.00	0,00	816.510,00	0,00	5.250.000,00	6.066.510,00
TOTAUX	6.916.799,00	64.557,00	17.721.014,00	24.702.370,00	31.169.856,79	13.915.000,00	69.787.226,79

## II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	4.046.340,00	29.216.682,00	2.245.000,00	35.508.022,00	28.098.427,13	0,00	63.606.449,13
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	6.066.500,00	0,00	6.066.500,00	0,00	0,00	6.066.500,00
TOTAUX	4.046.340,00	35.283.182,00	2.245.000,00	41.574.522,00	28.098.427,13	0,00	69.672.949,13

**BONI du Budget EXTRAORDINAIRE**: 114.277,66

#### RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

#### **Recettes**

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
Recettes propres à l'exercice      II. Recettes des exercices antérieurs	32.550.860,00 31.169.856,79	6.066.510,00	38.617.370,00 31.169.856,79
Recettes totales	63.720.716,79	6.066.510,00	69.787.226,79

### Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	35.508.022,00	6.066.500,00	41.574.522,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	28.098.427,13	0,00	28.098.427,13
Dépenses totales	63.606.449,13	6.066.500,00	69.672.949,13

Article 4.- Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES:

69.787.226,79

**DEPENSES:** 

69.672.949,13

BONI:

114.277,66

Article 5.- La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le 24.02.2011

Par le Conseil:

LA GREFFIERE PROVINCIALE,

ADOPTÉ -

LA PRÉSIDENTE,

MARIANNE LONHAY

en séance publique de ce jour
Liège, le 24/02/2011
La Greffière Provinciale, La Présidente,

MYRIAM ABAD-PERICK

# EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2011 – 2<sup>ÈME</sup> SÉRIE (DOCUMENT 10-11/123)

Mme Murielle MAUER, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

#### Projet de résolution d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2011 2<sup>ème</sup> série

#### LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2011 ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 41.624.522,00€ sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu l'article L2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Collège provincial,

#### ARRETE:

Article unique : - Des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2011 seront conclus pour un montant global de 17.701.014,00€, moyennant modifications à la résolution initiale des montants et objets détaillés ci-dessous:

- n° 18 : ramené de 695.000,00€ à 605.000,00€ pour la participation provinciale dans les frais de restauration des édifices classés,
- n° 19 : porté de 400.000,00€ à 490.000,00€ pour la participation provinciale dans les frais de restauration des édifices du culte,

En séance à Liège, le 24 février 2011. Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK

#### SERVICES PROVINCIAUX : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67.000 EUROS HTVA (DOCUMENT 10-11/117)

Mme Betty ROY, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 8ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance de la résolution suivante :

#### RÉSOLUTION.

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 14 novembre 2006 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2010 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2.

#### PREND CONNAISSANCE:

Du tableau établi pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2010 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.

En séance à Liège, le 14 Pevrier 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY.

La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

CONNAISSANCE

en sé unos publique de ce jour Lière, le 24/02/2011 La Graffière Provinciale, La Présidente,

la Présidente. Hod-lace



## Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.

B		Période du 1/10/20			
Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
07/10/2010	IPESS Micheroux	Travaux de réparation des joints d'étanchéité des châssis	S.A OLIVIER de Clavier	13.228,16 €	752/29100/273000
21/10/2010	IPES Huy	Remplacement des plans de travail des classes didactiques	S.A G.B.M d'Awans	17.945,00 €	735/24900/27300
21/10/2010	Lierneux	Travaux isolation thermique des toitures ailes gauche et centrale du pavillon l'Horizon	S.P.R.L MV CONSTRUCT de Seraing	35.966,82 €	872/45100/27300
21/10/2010	Lierneux	Mise en conformité des chambres d'isolement (phase 2) aile gauche et au 1 <sup>er</sup> étage du pavillon « les Tilleuls »	AB CONFORT PLUS de Hermalle-sous-Argenteau	35.210,00 €	872/45100/27300
21/10/2010	EP Seraing	Remplacement de deux chaudières	S.A GOESSENS ENERGIE de Chaineux	41.064,00	735/25400/27300
21/10/2010	IPES Hesbaye	Travaux d'entretien de la toiture des ateliers de boulangerie	S.A ISOTOIT-ISOPLAST de Tilleur	6.950,00 €	104/25700/27010
21/10/2010	Château de Harzé	Remplacement du réservoir à mazout	S.A LHOEST & Frères	12.277,85 €	104/57000/27010
28/10/2010	Lycée Jean Boets	Rénovation des peintures au 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étage	S.A WALHIN de Liège	33.558,65 €	700/24100/27010
10/11/2010	I.P.E.S de Verviers	Renforcement de la charpente de l'annexe	S.A G&Y LIEGEOIS de Battice	2.970,00 €	700/26500/27010
10/11/2010	HEPL – Site du Barbou	Dépannage d'une chambre froide	G. GASPAR	1.315,00 €	104/28100/27010
10/11/2010	Lycée Jean Boets	Réparation du bardage	S.A PALM de Bullange	36.724,98 €	735/24100/27300
10/11/2010	Institut Ernest Malvoz	Entretien des châssis de fenêtres	S.P.R.L DEL RIO de Herstal	46.243,99 €	870/30200/27300
10/11/2010	Centre de Réadaptation au travail à Abée-Scry	Internat, isolation des combles	S.P.R.L WOOD HOME à Hotton	51.701,26€	752/29200/27300
10/11/2010	IPES Paramédical de Huy	Remplacement de vitrage RF60	S.P.R.L MV CONSTRUCT de Seraing	2.837,03 €	735/25100/27300
10/11/2010	IPES de Hesbaye – Site Sélys à Waremme	Peinture des ateliers des sections chocolaterie et boulangerie	S.A APRUZZESE de Liège	21.081,18 €	700/25700/27010

10/11/2010	Château de Jehay	Remplacement de la chaudière de la conciergerie et passage au gaz	S.A GOESSENS ENERGIE de Chaineux	13.124,00 €	104/77200/270105
10/11/2010	IPES de Herstal	Réfection des sanitaires garçons et filles contigus au restaurant scolaire	S.P.R.L THOMASSEN de Visé	30.487,45 €	735/24700/273000
10/11/2010	IPESS de Micheroux	Rénovation des sorties de secours de l'aile « est »	S.A G&Y LIEGEOIS de Battice	54.251,30 €	752/29100/273000
10/11/2010	HEPL de Liège – Site Parc des Marêts	Modification de la clôture pour la sécurisation des nouveaux pavillons provisoires	S.A GUISSE & Fils de Villers-le-Bouillet	2.700,90 €	104/27900/270105
10/11/2010	EP de Huy	Sécurisation des gaines techniques	S.P.R.L THOMASSEN de Visé	3.264,50 €	735/24800/273000
10/11/2010	IPES de Huy	Sécurisation des gaines techniques	S.P.R.L THOMASSEN de Visé	7.629,60 €	735/24900/273000
10/11/2010	EP de Herstal	Mise en conformité - placement d'un lave-mains en inox	S.A GOESSENS Energie de Chaineux	3.525,00 €	735/24600/273000
10/11/2010	IPES de Hesbaye	Remplacement de la protection anti-solaire des classes de l'aile « nord »	S.A MAQUET, de Hannut	34.305,17 €	735/25700/273000
18/11/2010	Eglise Saint Antoine	Rafraichissement des peintures des colonnes	MAGNABOSCO d'Embourg	1.810,00 €	771/77300/273000
18/11/2010	CHS « L'Accueil » de Lierneux	Aménagement du local de stérilisation pour la pharmacie	S.P.R.L MV CONSTRUCT de Seraing	13.050,20 €	872/45100/273000
18/11/2010	Lycée Jean Boets	Rénovation de l'installation électrique de l'annexe Général Bertrand	S.P.R.L SERVAIS de Sprimont	28.610,01 €	735/24100/273000
2/12/2010	CHS « L'Accueil » de Lierneux	Construction d'ateliers techniques et d'un hangar pour véhicules et matériel – Lot 3 : chauffage et ventilation	S.C TIF d'Oupeye	55.604,98 €	872/45100/273000
2/12/2010	Maison Grégoire à Hannut	Raccordement physique à l'intranet	TECTEO VOO de Ans	3.630,00 €	104/81020/270105
2/12/2010	Maison Grégoire à Hannut	Intégration du site dans le réseau de téléphonie interne	NEXTIRAONE	9.769,70 €	104/81020/270105
2/12/2010	SPAC	Bibliothèque enfantine : remplacement du revêtement de sol	S.P.R.L DRAGA de Grâce- Hollogne	24.224,02 €	767/73300/273000

2/12/2010	Réserves du Musée de la Vie Wallonne à Ans	Aménagement d'un sas de déchargement et d'une zone de quarantaine	S.P.R.L THOMASSEN et Fils de Visé	35.156,02 €	771/77100/273000
2/12/2010	HEPL – Site de Beeckman	Rénovation du parquet de la salle de gymnastique du rez- de-chaussée	S.P.R.L ANTE PEINTURE d'Herstal	13.308,06 €	741/28000/273000
2/12/2010	Cellule de coordination au Bâtiment Opéra	Installation, raccordement et mise en service d'une armoire de climatisation dans le local informatique	S.P.R.L TECHNIGEL KWJ de Grivegnée	25.949,00 €	124/11020/273000
2/12/2010	EP de Huy	Remise en état de l'adoucisseur d'eau du hall des sports	S.P.R.L WEAUTER de Nandrin	2.864,00 €	104/24800/270105
2/12/2010	SPAC	Aménagement de l'éclairage pour les nouveaux bureaux de la salle des périodiques	CHARLIER – NUMELEC d'Ayeneux	4.354,40 €	767/73300/273000
2/12/2010	Centre PMS de Malmedy	Peintures intérieures et revêtement de sol	S.P.R.L MAGNABOSCO d'Embourg	9.095,77 €	706/20300/273000
2/12/2010	IPEPS de Verviers- Orientation commerciale	Installations électriques et câblage informatique des classes 201 et 202	S.A CHARLIER – NUMELEC d'Ayeneux	8.555,96 €	104/26500/270105
2/12/2010	Maison du Social – Espace d'Accueil Beeckman	Remplacement du brûleur du chauffage	S.A SENEC de Bruxelles	2.453,63 €	104/81000/270105
9/12/2010	IPES Paramédical de Verviers	Rafraichissement des peintures dans divers locaux des pavillons et du bâtiment principal	S.A APRUZZESE de Liège	4.447,70 €	700/25100/270102
9/12/2010	IPEA la Reid	Renouvellement des faux- plafonds et de l'éclairage des vestiaires et des douches du hall sportif	S.A KEPPENNE d'Oreye	26.282,48 €	732/22100/273000
9/12/2010	IPEA la Reid – Internat	Aménagement de douches et WC pour filles au 3 <sup>ème</sup> étage	S.A LIEGEOIS G&Y de Battice	37.977,00	708/23400/273000
9/12/2010	IPES Hesbaye – Internat	Rénovation et peintures des chambrettes	S.A APRUZZESE de Liège	23.016,00	700/23600/270102
9/12/2010	EP de Verviers	Mise en conformité des classes informatiques et des installations électriques des ateliers électricité	S.A CHARLER – NUMELEC d'Ayeneux	58.706,20 €	735/25500/273000

16/12/2010	Ferme provinciale expérimentale de Jevoumont	Rénovation du hangar agricole	S.P.R.L SIMAR de Verviers	37.565,19 €	621/63400/27300
16/12/2010	Palais provincial	Rénovation des peintures	C.F.M COATING de Waremme	35.673,85 €	101/10000/273000
16/12/2010	Haute Ecole de la Province de Liège – Site du Barbou	Remplacement des canalisations d'adduction d'eau	S.A POLYTHERM de Grâce -Hollogne	25.191,97 €	741/28100/273000
16/12/2010	IPES de Huy	Adaptations des sanitaires d'une nouvelle classe de collectivité	S.P.R.L EUROBAT de Ans	21.173,00 €	735/249000/273000
16/12/2010	Service provincial de la Jeunesse	Remplacement en urgence les fenêtres de trois barbacanes	S.A KEPENNE d'Oreye	4.925,00 €	761/72000/273000
16/12/2010	Maison de la Formation de Seraing	Travaux d'évacuation des eaux souterraines	S.A LEGROS d'Anthisnes	36.052,50 €	106/11400/273000
16/12/2010	IPES de Huy	Mise en peinture des classes de l'aile postérieure	S.A APRUZZESE de Liège	48.889,19 €	700/24900/270102
16/12/2010	Complexe sportif de Naimette-Xhovémont	Extension du hangar de rangement de matériel sportif	S.A KEPPENNE d'Oreye	37.015,82 €	764/75100/273000
16/12/2010	EP de Verviers	Travaux de sécurité contre l'incendie des ateliers de Mangombroux	S.A. G&Y LIEGEOIS de Battice	11.540,00 €	735/25500/273000
16/12/2010	IPEA La Reid	Réalisation d'un sas d'entrée au self-service	S.A. G&Y LIEGEOIS de Battice	15.222,97 €	708/23400/273000
16/12/2010	IPES Hesbaye – site rue de Huy	Remplacement des châssis de fenêtre de l'aile « Est » de l'internat	S.A. ALBOPLAST de Hognoul	54.931,64 €	708/23600/273000
16/12/2010	IPES Hesbaye – Site rue de Huy	Réfection des bandeaux en béton de la salle des fêtes	S.A. APRUZZESE de Liège	14.000,00 €	735/25700/273000
16/12/2010	IPES Hesbaye – Site rue de Huy	Rénovation des peintures des classes	S.A. APRUZZESE de Liège	16.083,73 €	700/25700/27102
16/12/2010	Domaine provincial de Wégimont	Réalisation d'une cuve de rétention	S.A LEGROS d'Anthisnes	5.482,00 €	760/71000/273000
16/12/2010	Haute Ecole de la Province de Liège – Site du Barbou	Aménagement d'une classe de pratique de kinésithérapie	S.P.R.L THOMASSEN & Fils de Visé	55.003,41 €	741/28100/273000
16/12/2010	EP de Verviers	Réalisation de logettes pour l'atelier d'électricité	S.A KEPPENNE d'Oreye	19.835,52 €	735/25500/273000
16/12/2010	IPES de Huy	Réalisation d'une salle audiovisuelle dans la salle des fêtes	S.P.R.L SERVAIS de Sprimont	40.127,75 €	735/24900/273000
16/12/2010	IPEA La Reid	Bloc A : rafraichissement de peintures extérieures	S.A APRUZZESE de Liège	49.304,06 €	700/22100/270102

16/12/2010	CHS L'Accueil de Lierneux	Démolition partielle des serres	S.P.R.L. EUROBAT d'Alleur	14.971,00 €	872/45100/273000
16/12/2010	EP de Huy	Remplacement d'un brûleur à gaz	S.A POLYTHERM de Grâce-Hollogne	8.462,24 €	735/24800/273000
16/12/2010	EP de Verviers	Renouvellement de la toiture des vestiaires du gymnase	S.A ISOTOIT de Tilleur	26.196,00 €	735/25500/273000
16/12/2010	EP de Verviers	Rénovation du laboratoire de chimie (table de travail, hotte, ventilation et distribution de gaz naturel)	S.P.R.L ARDESTA de Boirs	54.187,83 €	735/25500/273000
16/12/2010	Château de Jehay	Réalisation d'un système d'adduction d'eau dans le parc	MICHEL PREVOT d'Ouffet	19.029,00 €	771/77200/273000
16/12/2010	Maison des Sports	Climatisation des bureaux et de la cafétéria	S.P.R.L ALTHEAS de Thimister	59.323,05 €	764/75000/273000
16/12/2010	EP de Verviers	Remplacement de la motorisation et sécurisation de la barrière d'accès à l'entrée principale	S.A GUISSE de Villers-le- Bouillet	15.668,90 €	104/25500/270105
16/12/2010	Château de Jehay	Placement d'un système électrique pour le potager	CHENE de Trooz	43.201,11 €	771/77200/273000
16/12/2010	Château de Jehay	Alimentation du système d'alimentation électrique du Parc	S.A COLLIGNON ENGINEERING d'Erezée	52.814,29 €	771/77200/27300
16/12/2010	Château de Jehay	Sécurisation de l'installation électrique	S.A GIRGNET de Sprimont	57.313,00 €	771/77200/273000
16/12/2010	PMS II de Herstal	Rafraichissement des peintures de la cage d'escalier principale	S.P.R.L ANTE d'Herstal	2.400,00 €	104/20300/270105
16/12/2010	EP Seraing	Renouvellement de la toiture de l'ancien « Atelier fer »	S.P.R.L EUROBAT d'Alleur	43.363,13 €	735/25400/273000
16/12/2010	IPEA La Reid	Renouvellement de l'éclairage du hall de sports	S.P.R.L SERVAIS de Sprimont	28.714,34 €	732/22100/273000
16/12/2010	EP de Verviers	Remplacement des vannes de radiateurs par des vannes thermostatiques	S.A POLYTHERM de Grâce-Hollogne	29.711,50 €	104/25500/270105
16/12/2010	IPES de Verviers	Travaux de remplacement et d'automatisation de la barrière d'entrée	S.A GUISSE de Villers-le- Bouillet	8.374,00 €	735/25600/273000
16/12/2010	Service Technique provincial	Rénovation et isolation de la toiture	S.A H. DOOME & Fils d'Aubel	9.968,80 €	420/14100/273000
16/12/2010	Musée de la Vie Wallonne	Maison Chamart : réfection de l'étanchéité de la cour	S.P.R.L G&Y LIEGEOIS de Battice	22.209,20 €	104/77100/270105

16/12/2010	Service provincial des Affaires culturelles	Aménagement d'un bureau paysager dans l'ancienne salle des périodiques	S.P.R.L MV CONSTRUCT de Seraing	17.130,74 €	767/73300/273000
16/12/2010	Bureaux Opéra	Mise en ordre partielle du système de sonorisation de secours « Public-adress »	S.P.R.L SERVAIS de Sprimont	12.484,63 €	104/11020/270105
16/12/2010	IPES Paramédical du Barbou	Renouvellement de l'installation électrique au sixième étage	S.P.R.L SERVAIS de Sprimont	29.463,22 €	708/23700/273000
16/12/2010	Domaine provincial de Wégimont	Révision de l'installation électrique, remplacement des appareils d'éclairage et mise en place de connexions informatiques au rez-de- chaussée du Château	CHARLIER NUMELEC d'Ayeneux	15.891,00 €	760/71000/273000
16/12/2010	Ferme de la Bouverie	Placement d'une station d'épuration individuelle	TRTC BONFOND de Ferrières	41.217,00 €	560/56800/273000
16/12/2010	CHS « L'Accueil »à Lierneux	Réalisation de travaux de compartimentage des dortoirs « Les Alloux » et « La Source »	S.P.R.L MV CONSTRUCT de Seraing	31.589,98 €	872/45100/273000
16/12/2010	CHS « L'Accueil »à Lierneux	Aménagement d'utilité pour le PMR – au pavillon « les Tilleuls »	EUROBAT d'Alleur	8.127,50 €	872/45100/273000
16/12/2010	Haute Ecole de la Province de Liège – Site Gloesner	Réfection de la passerelle en toiture	S.A ANDRE LAGROU de Chênée	42.846,40 €	741/27900/273000
16/12/2010	Château de Jehay	Plancher du 1 <sup>er</sup> étage au- dessus du grand salon, étançonnement d'une poutre maîtresse	S.P.R.L G&Y LIEGEOIS de Battice	3.076,00 €	104/77200/270105
16/12/2010	Château de Jehay	Etançonnement des linteaux fissurés de la façade de la galerie « Balat »	S.P.R.L G&Y LIEGEOIS de Battice	2.380,00 €	104/77200/270105
16/12/2010	Centre Nature de Botrange	Mise en conformité de la cuisine	S.P.R.L MV CONSTRUCT de Seraing	31.451,01 €	560/58000/273000

SERVICES PROVINCIAUX: MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CORNICHES DU CHÂTEAU DU DOMAINE PROVINCIAL DE WÉGIMONT (DOCUMENT 10-11/118)

M. Bernard MARLIER, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 7 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

#### Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de rénovation des corniches du château au Domaine provincial de Wégimont, estimée à 81.100 euros hors T.V.A., soit 98.131 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation des infrastructures existantes, conformément à la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012 ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que le crédit nécessaire au financement de ces travaux est disponible à l'article 760/71000/273000 du budget extraordinaire 2011;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

#### Décide

#### Article 1er

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation des corniches du château au Domaine provincial de Wégimont, estimée à 81.100 euros hors T.V.A., soit 98.131 euros T.V.A. comprise.

#### Article 2

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 24 février 2011 Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY La Présidente, Myriam ABAD-PERICK. AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/004: CRÉATION DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE N° 139/613602 LIBELLÉ « CRÉATION D'UN POINT D'ACCÈS WI-FI PAR INFRASTRUCTURE PROVINCIALE » - MONTANT 1 € (DOCUMENT AB 10-11/2011/004)

M. Jean-Marie BECKERS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, à l'issue duquel l'amendement budgétaire a été retiré.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/007: PROPOSITION DE L'INSCRIPTION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE SOUS LE N° 530/640306 LIBELLÉ « ATTRIBUTION D'UN PRIX RÉCOMPENSANT L'ENTREPRISE (SIÉGEANT SUR SON TERRITOIRE) AYANT DÉVELOPPÉ UNE TECHNIQUE ORIGINALE ET INNOVANTE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE » - MONTANT 1000 € (DOCUMENT AB 10-11/2011/007)

Mme Mélanie GOFFIN, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission, à l'issue de laquelle l'amendement budgétaire a été retiré.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/009: PROPOSITION D'AUGMENTATION DU CRÉDIT BUDGÉTAIRE REPRIS À L'ARTICLE N° 849/640634, PORTÉ DE 52.080 EUROS AU MONTANT DE 500.000 EUROS LIBELLÉ « SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVÉS D'AIDE AUX PERSONNES EN DÉTRESSE » DANS LE CHAPITRE « D.O. TRANSFERTS » DES INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILIALES (DOCUMENT AB 10-11/2011/009)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à ne pas adopter l'amendement budgétaire par 3 voix POUR, 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Vote CONTRE les conclusions du rapport : le groupe CDH-CSP.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/003 : CRÉATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 SCOLAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISÉS PAR LA PROVINCE DE LIEGE – MONTANT 1 € (DOCUMENT AB 10-11/2011/003)

Mme Fabienne CHRISTIANE, Conseillère provinciale, qui supplée Mme Monique LAMBINON, fait rapport sur ce point au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission, à l'issue de laquelle l'amendement budgétaire a été retiré.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/008: PROPOSITION DE L'INSCRIPTION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE SOUS LE N° 700/640460 LIBELLÉ « ATTRIBUTION D'UN PRIX RÉCOMPENSANT LE TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES AMENANT LA MEILLEURE CONTRIBUTION À LA LUTTE GLOBALE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE » - MONTANT : 100 € (DOCUMENT AB 10-11/2011/008)

Mme Fabienne CHRISTIANE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission, à l'issue de laquelle l'amendement budgétaire a été retiré.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/014 : CRÉATION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE REPRIS À L'ARTICLE N° 420/613506 LIBELLÉ « PROGRAMME DE SOUTIEN À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » - MONTANT 1€ (DOCUMENT AB 10-11/2011/014)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6ème Commission, à l'issue de laquelle l'amendement budgétaire a été retiré.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/015: PROPOSITION DE L'INSCRIPTION D'UN NOUVEL ARTICLE BUDGÉTAIRE SOUS LE N° 700/613... LIBELLÉ « RÉVISION DES CAHIERS DES CHARGES CONCERNANT LES REPAS SCOLAIRES » - MONTANT 1€ (DOCUMENT AB 10-11/2011/015)

M. Bernard MARLIER, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6ème Commission, à l'issue de laquelle l'amendement budgétaire a été retiré.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2011/006 : PROPOSITION DE L'INSCRIPTION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE N° 879/640758 LIBELLÉ « MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT PROVINCIAL DE PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES » - MONTANT 1€ (DOCUMENT AB 10-11/2011/006)

Mme Marie-Claire BINET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission, à l'issue de laquelle l'amendement budgétaire a été retiré.

NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉLECTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL DIRECTEUR DE LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE (DOCUMENT 10-11/124)

Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En Conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

#### RESOLUTION

## Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu sa délibération du 28 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur des Hautes Ecoles de la Province de Liège ;

Vu le décret du 5 août 1995 de la Communauté française de Belgique fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, et plus particulièrement ses articles 70 et 71, tel que modifié par le décret du 30 juin 2006 modernisant le fonctionnement et le financement des Hautes Ecoles et le décret de la Communauté française du 19 février 2009 portant diverses mesures, notamment en matière de statuts et de titres pour les membres des personnels de l'enseignement supérieur et créant des conseils des étudiants au sein des Instituts supérieurs d'Architecture:

Vu l'article 15 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, tel que modifié le 20 juin 2008 ;

Considérant qu'eu égard à ces dispositions, il convient de doter l'Enseignement provincial d'un nouveau règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole de la Province de Liège;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par la commission paritaire locale de l'enseignement supérieur lors de sa réunion du 26 janvier 2011 ;

Sur proposition du Collège provincial,

#### ARRETE:

<u>Article 1 er</u>: - Le règlement relatif aux élections des Directeurs (trices) de catégorie et du (de la) Directeur(trice)- Président(e) de la Haute Ecole de la Province de Liège est fixé comme suit :

# I. Election d'un(e) Directeur(trice)-Président(e)

# Titre 1 : Conditions d'éligibilité

<u>Article 1 er</u>: Pour être éligible à la fonction de Directeur-Président au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège, il faut (article 15 du Décret du 25.07.1996, tel que modifié le 20 juin 2008) :

- 1. être nommé à titre définitif dans une ou plusieurs des fonctions suivantes: maître assistant, chargé de cours, chef de travaux, Professeur, chef de bureau d'études;
- 2. avoir exercé pendant dix ans au moins une ou plusieurs fonctions reprises au point 1). Les deux dernières années doivent avoir été accomplies au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège.

#### Titre 2 : Appel aux candidatures

<u>Article 2</u>: Lorsque le mandat du (de la) Directeur(trice) – Président(e) vient à échéance ou en cas de vacance irréversible, le Collège provincial lance un appel à la titularisation parmi les membres du personnel éligibles à cette fonction.

Les candidatures sont accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Elles sont introduites par envoi recommandé.

<u>Article 3 :</u> Le Collège provincial décide de la recevabilité et de l'admissibilité des candidatures conformément aux dispositions décrétales en la matière.

#### Titre 3: Commission d'audition des candidats

<u>Article 4</u>: Il est constitué une Commission d'audition des candidats chargée de remettre un avis destiné à éclairer le Collège provincial sur leur aptitude à remplir la fonction de Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège en tenant compte notamment des critères suivants:

- l'adhésion au Projet pédagogique et éducatif du Pouvoir organisateur;
- la motivation à exercer la fonction postulée;
- l'expérience professionnelle;
- la capacité à diriger et à dynamiser des équipes;
- l'aptitude à la conduite de réunions et à la négociation;
- les connaissances législatives, administratives et budgétaires;
- la capacité de gestion pédagogique et éducative;
- la capacité à assumer les responsabilités et obligations de la Haute Ecole envers le Pouvoir organisateur, le réseau CPEONS et les autorités subsidiantes et normatives;
- la capacité à développer et gérer des partenariats avec le monde éducatif, social, économique et culturel nationaux ou internationaux.

<u>Article 5</u>: Le Collège provincial communique la liste des candidats admissibles à la Commission d'audition qu'il charge de recevoir et d'entendre endéans les deux semaines qui précèdent la tenue des élections.

Ladite Commission procède à l'audition de l'ensemble des candidats figurant sur la liste transmise par le Collège provincial.

Pour chacun des candidats entendus, la Commission rédige un avis.

Chaque avis est mis sous enveloppe scellée et transmis au Collège provincial entre les mains du (de la) Greffier (Greffière) provincial(e).

A l'issue de l'élection des trois candidats par le personnel de la Haute Ecole, dont la procédure est décrite au sein du titre 6, le Collège provincial prendra connaissance des avis figurant dans les enveloppes scellées se rapportant aux trois candidats retenus, dans le cadre de la proposition motivée qu'il lui appartient de formuler au Conseil provincial.

<u>Article 6</u>: Cette Commission est composée du(de la) Greffier(Greffière) provincial(e) qui la préside, du membre de la Direction générale de l'Enseignement ayant l'enseignement supérieur dans ses missions et d'au moins un membre extérieur au Pouvoir organisateur choisi par le Collège provincial sur base de ses compétences.

Dans ses travaux, la Commission est assistée d'un représentant du service juridique de la Province de Liège et d'un membre du personnel administratif provincial chargé d'assurer le secrétariat.

Sont également invités, au titre d'observateurs, trois représentants du personnel enseignant de la Haute Ecole de la Province de Liège qui ne sont pas candidats à cette élection, désignés par et au sein de leur représentation à l'Organe de gestion.

Ces représentants, au même titre que les membres de la Commission d'audition, sont tenus à la plus stricte confidentialité.

Ils ne peuvent être ni candidats, ni conjoints, parents ou alliés d'un candidat jusqu'au quatrième degré inclusivement.

#### Titre 4 : La Commission électorale

<u>Article 7</u>: Pour chaque élection, une Commission électorale est créée au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège et a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'élection.

Elle est composée:

- du membre de la Direction générale de l'Enseignement ayant l'enseignement supérieur dans ses missions, qui la préside ;
- de trois représentants du personnel enseignant de la Haute Ecole de la Province de Liège qui ne sont pas candidats à cette élection, désignés par et au sein de leur représentation à l'Organe de gestion ;
- d'un membre du Collège de Direction non concerné par l'élection ;
- et d'un représentant de l'Administration centrale provinciale désigné par le Collège provincial.

<u>Article 8</u>: Le Collège provincial communique la liste des candidatures admissibles à la Commission électorale constituée à l'article précédent, qu'il charge de l'organisation de l'élection, en respect des dispositions décrétales en la matière.

Le secrétariat en est assuré par un membre du personnel administratif de la Direction générale de l'Enseignement.

#### Titre 5 : La liste des électeurs

<u>Article 9</u>: La qualité d'électeur (trice) est octroyée conformément aux dispositions prévues à l'article 70 du décret du 5 août 1995, tel que modifié. Cette qualité n'est pas reconnue aux professeurs invités.

<u>Article 10</u> : La Commission électorale établit la liste des électeurs conformément à l'article 9.

Cette liste est arrêtée trente jours ouvrables avant la date prévue pour l'élection et est publiée par affichage vingt-cinq jours ouvrables avant la date de l'élection, dans les différentes implantations de la Haute Ecole de la Province de Liège.

<u>Article 11</u>: Toute personne ayant la qualité d'électeur peut introduire un recours écrit, motivé, daté et signé contre la liste des électeurs.

Le recours est introduit par pli recommandé auprès du Président de la Commission électorale dans les six jours ouvrables qui suivent la publication de la liste des électeurs.

<u>Article 12</u>: La Commission électorale statue sur le recours au plus tard le dixième jour ouvrable après la publication de la liste des électeurs. Elle procède à toutes les investigations qu'elle juge utiles et le cas échéant à l'audition du requérant et/ou de celui qui fait l'objet du recours. La décision de la Commission électorale est motivée et notifiée par le Président de la Commission au requérant. La liste des électeurs est éventuellement modifiée et publiée à nouveau si un recours est entendu dans un délai de 5 jours ouvrables à dater de la prise de décision de la Commission électorale.

#### Titre 6: Election

<u>Article 13</u>: Dix jours ouvrables au plus tard avant la date d'élection, la convocation est remise en main propre à chaque électeur, moyennant signature d'une liste pour accusé de réception.

En cas d'empêchement, les électeurs sont convoqués par envoi recommandé.

Article 14 : Un seul vote est attribué à chaque électeur.

<u>Article 15</u>: Les élections se déroulent selon le système basé sur le scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Article 16: Le vote est secret.

Article 17 : Le vote ne peut être exprimé par correspondance.

Peut mandater un autre électeur pour voter en son nom et pour son compte :

- l'électeur qui pour cause de maladie ou d'infirmité est dans l'incapacité de se rendre au centre de vote. Cette incapacité est attestée par un certificat médical.
- l'électeur empêché pour des raisons professionnelles. Cet empêchement est attesté par un ordre de mission.

Chaque électeur mandaté ne peut disposer que d'une seule procuration.

La procuration mentionne les noms, prénoms, dates de naissance et adresse du mandant et du mandataire.

Le formulaire de procuration est signé par le mandant et par le mandataire.

Chaque électeur mandaté se présente à l'élection muni de la procuration, du certificat médical ou de l'ordre de mission et de la convocation originale de l'électeur qui le mandate.

<u>Article 18</u>: Le nombre et la localisation des bureaux de vote ainsi que l'organisation de ceux-ci sont fixés par la Commission électorale. Celle-ci désigne les membres de chaque bureau de vote. Les Présidents de ces bureaux sont désignés par le Collège provincial.

<u>Article 19</u>: Le dépouillement est effectué par la Commission électorale le jour de l'élection au siège de la Direction générale de l'Enseignement provincial. La Commission électorale en dresse procès-verbal.

<u>Article 20</u>: La Commission électorale publie immédiatement les résultats des élections qu'elle transmet aussitôt au Collège provincial.

Les trois candidats ayant obtenu les plus grands nombres de voix constituent la liste de trois noms visée à l'article 70 alinéa 2 du Décret du 05 août 1995, tel que modifié le 30 juin 2006.

En cas d'égalité, l'agent comptant la plus grande ancienneté bénéficie de la préséance. Cette ancienneté est calculée conformément à l'article 223 du Décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. Seuls les services accomplis dans la Haute Ecole organisée par la Province de Liège entrent en ligne de compte.

<u>Article 21</u>: Un recours contre les résultats de l'élection écrit, motivé, daté et signé par le requérant peut être introduit au plus tard le cinquième jour ouvrable qui suit les élections auprès du Collège provincial via le Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège.

Article 22 : Le Collège provincial statue sur le recours.

## II. Election d'un(e) Directeur(trice) de catégorie

## Titre 1 : Conditions d'éligibilité

<u>Article 23</u>: Les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement sont d'application pour les fonctions de Directeur(trice) de catégorie de la Haute Ecole.

#### Titre 2 : Appel aux candidatures

<u>Article 24</u>: Lorsque le mandat du (de la) Directeur(trice) de catégorie vient à échéance ou en cas de vacance irréversible, le Collège provincial lance un appel à la titularisation parmi les membres du personnel éligibles à cette fonction. Le profil de fonction de la Direction de catégorie est annexé à cet appel.

Les candidatures sont accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Elles sont introduites par envoi recommandé.

<u>Article 25</u> : Le Collège provincial décide de la recevabilité et de l'admissibilité des candidatures conformément aux dispositions décrétales en la matière.

<u>Article 26</u>: Si moins de trois candidats répondent à l'appel, les électeurs de la catégorie d'études concernée sont appelés à choisir trois candidats sur la base d'une liste composée, outre du ou des candidats qui se sont présentés, de tous les membres du personnel enseignant de la catégorie d'études concernée qui satisfont aux conditions prévues à l'article 15 du décret du 25 juillet 1996 (tel que modifié le 20 juin 2008) relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

#### Titre 3: Commission d'audition des candidats

<u>Article 27</u>: Les dispositions prévues à l'article 4 du présent règlement et relatives à la constitution et à la compétence de la Commission d'audition dans le cadre de la procédure d'élection du Directeur-Président sont applicables dans le cadre de la procédure d'élection des Directeurs de catégorie.

#### Article 28:

§1 Le Collège provincial communique la liste des candidats déclarés (ayant répondu à l'appel aux candidatures) et admissibles à la Commission d'audition qu'il charge de recevoir et d'entendre endéans les deux semaines qui précèdent la tenue des élections.

Ladite Commission procède à l'audition de l'ensemble des candidats figurant sur la liste transmise par le Collège provincial.

Pour chacun des candidats entendus, la Commission rédige un avis.

Chaque avis est mis sous enveloppe scellée et transmis au Collège provincial entre les mains du (de la) Greffier (Greffière) provincial(e).

§2 Si moins de trois candidats ont répondu à l'appel, amenant les électeurs à choisir sur la base d'une liste composée, outre du ou des candidats qui se sont présentés, de tous les membres du personnel enseignant de la catégorie d'études concernée qui satisfont aux conditions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement (en application de l'article 71 du décret du 5 août 1995), la Commission procèdera selon les mêmes modalités organisationnelles, à sa(leur) demande expresse, à l'audition du(des) candidat(s) figurant sur la liste des trois noms transmise au Collège provincial. Cette audition concerne uniquement le(s) candidat(s) n'ayant pas répondu à l'appel et donc non auditionné(s) avant l'élection. Elle est réalisée endéans les deux semaines qui suivent l'élection. La demande d'audition doit être formellement introduite par la(les) personne(s) concernée(s), par envoi recommandé dans les 3 jours ouvrables qui suivent la date de l'élection.

§3 A l'issue de l'élection des trois candidats ou, si moins de trois candidats ont répondu à l'appel, à l'issue de l'audition éventuelle sollicitée par le(s) candidat(s), le Collège provincial prendra connaissance des avis figurant dans les enveloppes scellées se rapportant aux trois candidats retenus, dans le cadre de la proposition motivée qu'il lui appartient de formuler au Conseil provincial.

<u>Article 29</u>: Cette Commission est composée d'un membre de la Direction générale de l'Enseignement ayant l'enseignement supérieur dans ses missions, qui la préside, et du Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Dans ses travaux, la Commission est assistée d'un membre des services de la Direction générale de l'Enseignement assurant la gestion du personnel enseignant. Il en assure le secrétariat.

Sont également invités, au titre d'observateurs, trois représentants du personnel enseignant de la Haute Ecole de la Province de Liège qui ne sont pas candidats à cette élection, désignés par et au sein de leur représentation à l'Organe de gestion.

Ces représentants, au même titre que les membres de la Commission d'audition, sont tenus à la plus stricte confidentialité.

Ils ne peuvent être ni candidats, ni conjoints, parents ou alliés d'un candidat jusqu'au quatrième degré inclusivement.

# Titre 4 : La Commission électorale

<u>Article 30</u>: Le Collège provincial communique la (les) candidature(s) admissible(s) à la Commission électorale constituée comme indiqué à l'article 7, qu'elle charge de l'organisation de l'élection, en respect des dispositions décrétales en la matière.

#### Titre 5 : La liste des électeurs

<u>Article 31</u>: La qualité d'électeur(trice) est octroyée conformément aux dispositions prévues à l'article 71 du décret du 5 août 1995, tel que modifié. Les membres du personnel enseignant qui exercent des missions ou rendent des services à la catégorie concernée en ont également la qualité. Cette qualité n'est pas reconnue aux professeurs invités.

<u>Article 32</u> : La Commission électorale établit la liste des électeurs conformément à l'article 31.

Cette liste est arrêtée trente jours ouvrables avant la date prévue pour l'élection et est publiée par affichage vingt-cinq jours ouvrables avant la date de l'élection, dans les implantations de la catégorie concernée.

<u>Article 33</u>: Toute personne ayant la qualité d'électeur peut introduire un recours écrit, motivé, daté et signé contre la liste des électeurs.

Le recours est introduit par pli recommandé auprès du Président de la Commission électorale dans les six jours ouvrables qui suivent la publication de la liste des électeurs.

<u>Article 34</u>: La Commission électorale statue sur le recours au plus tard le dixième jour ouvrable après la publication de la liste des électeurs. Elle procède à toutes les investigations qu'elle juge utiles et le cas échéant à l'audition du requérant et/ou de celui qui fait l'objet du recours. La décision de la Commission électorale est motivée et notifiée par le Président de la Commission au requérant. La liste des électeurs est éventuellement modifiée et publiée à nouveau si un recours est entendu dans un délai de 5 jours ouvrables à dater de la prise de décision de la Commission électorale.

#### Titre 6: Election

<u>Article 35</u>: Les articles 13 à 22 sont également d'application dans le cas de l'élection du (de la) Directeur (trice) de catégorie.

<u>Article 36</u>: Le règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur des Hautes Ecoles de la Province de Liège, tel qu'adopté par la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2008, est abrogé.

<u>Article 2</u>:-La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial de la Province de Liège, conformément à l'article L 2213-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

<u>Article 3</u> : - La présente résolution sort ses effets à la date de son adoption.

En séance à Liège, le 24 février 2011 Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente du Conseil provincial,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

# VII APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2011

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011 est approuvé.

# VIII <u>CLÔTURE DE LA RÉUNION</u>

Mme la Présidente déclare close la réunion publique.

La réunion publique est levée à 16h40.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

X .

Marianne LØNHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

DESIGNATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE)-STAGIAIRE DANS UN EMPLOI DÉFINITIVEMENT VACANT À L'ATHÉNÉE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG (DOCUMENT 10-11/125)

#### RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant que l'emploi de Directeur(trice) de l'Athénée provincial de Flémalle Guy LANG est définitivement vacant au 1<sup>er</sup> mars 2011, suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite de sa titulaire ;

Vu le cadre du personnel de l'Athénée susdit ;

Vu le décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;

Etant donné que, conformément au décret dont question ci-avant, la titularisation définitive d'un emploi de direction doit faire l'objet d'un stage préalable de deux années, soumis à évaluation ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant de l'enseignement de plein exercice ;

Attendu que cinq candidatures répondent aux conditions du palier 1 de l'appel;

Vu la candidature de Monsieur Yves DISPA, né le 28 juillet 1960 ;

Attendu que ce candidat est titulaire d'une licence en histoire et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en histoire ;

Qu'il est en possession de trois attestations de réussite ou de dispense des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'il est entré en fonction le 26 octobre 1982 en qualité de professeur ;

Qu'il a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et de promotion sociale du 26/10/82 au 30/06/83, du 01/09/83 au 10/11/83, du 28/11/83 au 09/12/83, du 11/01/84 au 06/04/84, du 08/11/84 au 30/06/85, du 01/09/85 au 30/06/86, du 03/11/86 au 30/06/87 et du 15/10/87 au 31/08/01 dans différents Instituts :

Qu'il est désigné en qualité de professeur à l'AP de Flémalle G. LANG depuis le 01/09/01 ;

Qu'il a exercé les fonctions supérieures de Directeur à l'IPES de Seraing du 04/05/07 au 22/11/07 et à l'EP Huy du 23/11/07 au 15/08/10 ;

Qu'il exerce actuellement les fonctions supérieures de Directeur à l'IPES de Verviers depuis le 16/08/10 ;

Qu'il a été nommé à titre définitif en qualité de professeur le 1er novembre 1996 ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège le 22 mars 2001 ;

Qu'il bénéficie d'une ancienneté de service de 7.968 jours (au 31/08/10).

Vu la candidature de Madame **Dominique DUCHENNE**, née le 28 avril 1964 ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en philologie germanique et d'une agréation de l'enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est en possession de quatre attestations de réussite ou de dispense des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'elle est entrée en fonction le 18 avril 2001 en qualité de professeur ;

Qu'elle a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice du 18/04/01 au 27/04/01, du 03/05/01 au 30/06/01 et du 05/09/01 au 31/08/08 dans différents Instituts :

Qu'elle exerce les fonctions de professeur à l'IPES de Huy sans interruption depuis le 01/09/08 :

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1er avril 2005 ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège le 17 février 2005 ;

Qu'elle bénéficie d'une ancienneté de service de 2.559 jours (au 31/08/10).

Vu la candidature de Madame Yolande HENIN, née le 22 juin 1957 ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en sciences de l'éducation, d'un graduat en infirmière hospitalière, d'un graduat en infirmière sociale, d'une licence en sciences sanitaires et d'une agréation de l'enseignement secondaire supérieur en sciences sanitaires ;

Qu'elle est en possession de trois attestations de réussite des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 1998 en qualité de professeur ;

Qu'elle exerce les fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice à l'IPES de Verviers depuis le 01/09/98 ;

Qu'elle exerce les fonctions de chargée de cours en fonction accessoire dans l'enseignement provincial de promotion sociale à Verviers depuis le 13/10/08 ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1er avril 2002 ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège le 11 avril 2002 ;

Qu'elle bénéficie d'une ancienneté de service de 3.600 jours (au 31/08/10).

Vu la candidature de Monsieur Michel NELISSEN, né le 17 mai 1964 ;

Attendu que ce candidat est titulaire d'un graduat en comptabilité, d'une licence en politique économique et sociale et d'un diplôme d'aptitudes pédagogiques ;

Qu'il est en possession de quatre attestations de réussite ou de dispense des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'il est entré en fonction le 15 mars 1991 en qualité de professeur ;

Qu'il a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et de promotion sociale du 15/03/91 au 29/03/91,du 17/04/91 au 06/06/91, du 13/05/92 au 26/05/92, du 07/12/92 au 18/12/92, du 25/01/93 au 19/02/93, du 15/03/93 au 02/04/93, du 10/05/93 au 28/05/93, du 22/02/94 au 21/06/94, du 04/10/94 au 31/03/95, du 12/04/95 au 29/06/95, du 01/03/96 au 08/03/96, du 12/03/96 au 15/05/96, du 12/11/96 au 30/06/97, du 09/10/97 au 30/06/98 et du 01/09/98 au 31/08/04 dans différents Instituts;

Qu'il exerce les fonctions de professeur à l'IPES de Herstal sans interruption depuis le 01/09/04 :

Qu'il a été nommé à titre définitif en qualité de professeur le 1er avril 2004 ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « BON » lui attribué par son Collège le 1<sup>er</sup> avril 2004 ;

Qu'il bénéficie d'une ancienneté de service de 4.370 jours (au 31/08/10) ;

Vu la candidature de Madame Carmela TEDESCO, née le 11 septembre 1973 ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en sciences chimiques et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en sciences chimiques ;

Qu'elle est en possession de cinq attestations de réussite des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'elle est entrée en fonction le 18 janvier 2000 en qualité de chargée de cours en fonction accessoire dans l'enseignement de promotion sociale et le 1<sup>er</sup> septembre 2000 en qualité de professeur ;

Qu'elle a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement provincial de promotion sociale du 18/01/00 au 25/04/00 (en fonction accessoire) et dans l'enseignement secondaire de plein exercice du 01/09/00 au 30/06/01 dans divers Instituts ;

Qu'elle exerce les fonctions de professeur à l'IPES de Huy depuis le 8/10/01 ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1er avril 2004 ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège le 1<sup>er</sup> avril 2004 ;

Qu'elle bénéficie d'une ancienneté de service de 2.964 jours (au 31/08/10).

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation, au 1<sup>er</sup> mars 2011, de Monsieur Yves DISPA en qualité de Directeur-stagiaire de l'Athénée provincial de Flémalle Guy LANG, du fait :

Qu'il bénéficie de la plus grande ancienneté de service et qu'il bénéficie d'une évaluation avec mention très bon;

Qu'il justifie d'une expérience dans une fonction de direction depuis le 4 mai 2007 ;

Qu'il peut prétendre à une connaissance certaine des structures de l'A.P. Flémalle G. LANG, y ayant exercé les fonctions de professeur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1996.

Considérant, dès lors, que Monsieur Yves DISPA remplit les conditions pour bénéficier d'une désignation en qualité de Directeur-stagiaire ;

Vu le Règlement général organique des Services provinciaux ;

Vu le décret du 6 juin 1994 de la Communauté française fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs :

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, tenant compte des motivations susvisées, à la désignation d'un Directeur-stagiaire à temps plein, au 1<sup>er</sup> mars 2011, à l'Athénée provincial de Flémalle Guy LANG.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

69 membres prennent part au vote;

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), M. Joseph BARTH (SP), Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (PS), M. Léon CAMPSTEIN

(PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DEMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH-CSP), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH-CSP), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69

nombre de bulletins blancs ou nuls : 22

votes valables : 47majorité absolue : 24

Monsieur Yves DISPA obtient 45 voix Madame Dominique DUCHENNE obtient 1 voix Madame Yolande HENIN obtient 0 voix Monsieur Michel NELISSEN obtient 1 voix Madame Carmela TEDESCO obtient 0 voix

Attendu que le Conseil provincial se rallie - ne se rallie pas à la motivation présentée par son Collège provincial ;

# ARRETE:

<u>Article 1 er.</u> - M. Yves DISPA est désigné, sous réserve d'agréation par la Communauté française, en qualité de Directeur-stagiaire au niveau secondaire supérieur de plein exercice à l'Athénée provincial de Flémalle Guy LANG, à dater du 1 er mars 2011.

<u>Article 2.</u>- Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressé en la même qualité, dans un autre établissement provincial d'enseignement secondaire supérieur de plein exercice, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

<u>Article 3</u>.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé, pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial, pour information et à la Communauté française, pour agréation.

En séance à Liège, le 24 février 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK.